

TOURS

PLU

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

PLAN LOCAL D'URBANISME



## BILAN DE LA MISE A DISPOSITION

du public du dossier de  
projet de modification  
simplifiée n°1 du PLU de  
Tours

Vu pour être annexé à la délibération métropolitaine  
du 27 février 2023

VILLE DE  
**TOURS**

Département d'Indre et Loire



**atu.**

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

3 cour du 56, avenue Marcel Dassault  
BP 601 - 37206 Tours cedex 3  
Téléphone : 02 47 71 70 70  
Courriel : atu@atu37.org  
www.atu37.org

# BILAN DE LA MISE A DISPOSITION

---

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Tours a été approuvé le 20 janvier 2020.

Depuis cette date, il a fait l'objet modification n°1 approuvée le 27 juin 2022.

Tours Métropole Val de Loire a engagé une procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Tours.

L'objet de cette modification simplifiée consiste à rectifier des erreurs matérielles puisqu'à l'occasion de la procédure de modification n°1 du PLU de Tours approuvée le 27 juin 2022, des planches du règlement graphique, concernées par des évolutions d'emplacements réservés, n'ont pas été jointes au dossier.

Il convient donc de régulariser le contenu du dossier de PLU.

La procédure requise est celle de la modification simplifiée (articles L.153-36 et L.153-45 du Code de l'urbanisme). En effet, compte-tenu des objets de la procédure, la modification du règlement n'a pas pour effet de majorer de plus de 20% les possibilités de construction.

Dans le cas présent, l'engagement de la procédure, à l'initiative du Président de la Métropole, ne nécessite pas d'acte particulier (article L.153-37 du Code de l'urbanisme).

Le projet de modification simplifiée n°1 a été notifié aux personnes publiques associées en date du 7 octobre 2022.

Conformément à la délibération métropolitaine du 14 novembre 2022, le dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Tours a été mis à disposition du public du lundi 28 novembre 2022 au mardi 27 décembre 2022.

Les mesures d'informations et de publicité ont été effectuées :

- affichage réglementaire en Mairie et au siège de Tours Métropole Val de Loire, 8 jours avant le début de la mise à disposition du dossier au public et pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier,
- parution légale dans la Nouvelle République du 18 novembre 2022,
- information et mise en ligne du dossier de projet de modification simplifiée n°1 sur les sites internet communal et métropolitain pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier.

Le public a pu, entre le 28 novembre et le 27 décembre 2022, prendre connaissance du dossier (versions papier) en Mairie de Tours, à Tours Métropole Val de Loire, et sur les sites internet municipal et métropolitain (version numérique) et a pu faire part de ses observations sur les registres mis à disposition en Mairie de Tours et à Tours Métropole Val de Loire, ainsi que sur l'adresse mail ([ep.plu.tours@tours-metropole.fr](mailto:ep.plu.tours@tours-metropole.fr)) pour permettre au public de formuler des observations par voie numérique pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier.

A l'issue de la période de mise à disposition du dossier au public :

Aucune observation n'a été déposée sur le registre mis à la disposition au siège de la Métropole.

Aucune observation n'a été déposée sur le registre mis à la disposition à la Mairie de Tours.

Aucune observation n'a été déposée par voie numérique sur la boîte mail dédiée à cette procédure.

Synthèse du bilan de la mise à disposition :

	Registre déposé en Mairie	Registre déposé à Tours métropole	Adresse mail dédiée
Nombre d'observations	0	0	0

**CONCLUSION :**

En l'absence d'observation lors de la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Tours, aucune évolution du dossier de modification, liée à la mise à disposition du public n'a été apportée au dossier.